# LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE CHARLES VII ET PHILIPPE LE BON DE 1435 À 1445

PAR
DENISE HILLARD-VILLARD

### INTRODUCTION

LE CADRE DES NÉGOCIATIONS

Au lendemain du traité d'Arras, Charles VII ne domine qu'une faible partie du royaume car l'ouest est occupé par les Anglais ou leurs alliés. L'état de ses finances est lamentable et les dégâts commis par les écorcheurs ne contribuent pas à l'améliorer. Les territoires bourguignons jouissent d'une relative prospérité, mais sont affaiblis par l'absence d'unité territoriale et administrative et par les guerres intestines.

Les deux princes possèdent des personnalités tout aussi opposées. Le caractère de Charles VII, jugé très différemment, semble cependant s'affermir après 1435. Philippe le Bon, le duc au maintien impérial, se comporte avant tout en grand seigneur et n'applique que rarement une réelle activité aux affaires de son état.

Tous deux trouvent dans leur entourage de grands serviteurs, laīcs et ecclésiastiques; le duc bénéficie en outre de l'appui et de l'habileté de la duchesse Isabelle.

### PREMIÈRE PARTIE

### LES NÉGOCIATIONS FRANCO-BOURGUIGNONNES

# CHAPITRE PREMIER

LE DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS D'OCTOBRE 1435 À FÉVRIER 1445

Aussitôt après la conclusion du traité d'Arras, le 21 septembre 1435, le duc de Bourgogne envoya au roi une ambassade pour faire ratifier cet accord. Ensuite les rapports entre les deux princes ne cessèrent pas. Ils étaient entretenus

J. C. 302701 -- 63 0699 0 67 001 1



soit par des lettres, soit par de véritables ambassades. Ils furent d'abord marqués par deux événements favorables : en 1436, le roi choisit le duc pour être le parrain d'un fils nouveau-né et, en 1438, fut conclu un traité de mariage entre Charles, comte de Charolais, fils de Philippe le Bon, et Catherine, fille de Charles VII.

La période suivante fut marquée par plusieurs conférences franco-anglaises, organisées par la duchesse de Bourgogne. Elles n'eurent d'autre résultat que la délivrance du duc d'Orléans en 1440. Philippe en attendit un grand appui,

mais ne réussit qu'à irriter le roi.

Aussi les relations devinrent-elles plus tendues. Charles VII était absorbé par la Praguerie, à laquelle le duc ne participa d'ailleurs pas, et ne put assister

aux états généraux.

Les princes s'inquiétèrent de la situation désastreuse du royaume, ravagé par les écorcheurs et toujours en guerre contre l'Angleterre. Ils se rendirent à Nevers et, sous la direction de Philippe, élaborèrent des réclamations qu'ils soumirent au roi. Mais Charles VII les éluda et mécontenta profondément les seigneurs.

Devant cette évidente mauvaise volonté, Philippe le Bon ralentit la fréquence des relations diplomatiques; aussi le roi prit-il l'initiative de lui envoyer une ambassade en novembre 1444. Le duc fournit alors pour la première fois des revendications précises, mais sans succès. Il fallut recourir à une forme

diplomatique nouvelle, inusitée depuis 1435 : les conférences.

### CHAPITRE II

# LES CONFÉRENCES DE CHÂLONS-SUR-MARNE

Les préparatifs furent longs car le duc fit rechercher et copier des textes, effectuer des enquêtes et exécuter une carte. Puis il tint conseil avec ses ambassadeurs au début de mars. La duchesse Isabelle devait diriger en personne les négociations.

Les nombreux griefs furent examinés sans résultat par les conseillers royaux et les ambassadeurs bourguignons. Les conférences seraient demeurées stériles si le roi n'avait décidé de les transférer à Châlons et d'y participer.

La duchesse fut accueillie par la reine qui lui fit grand honneur, à la différence de la duchesse de Lorraine. Pendant son séjour, la cour fut le théâtre de nombreux divertissements : danses et surtout joutes où figuraient d'ailleurs quelques Bourguignons.

La durée des pourparlers plongea la duchesse et sa suite dans de sérieuses difficultés financières. Il fallait aussi les tenir au courant des événements récents,

en particulier des méfaits des écorcheurs.

Les Bourguignons remirent de nouvelles réclamations à propos de Dieppe ou des entreprises des officiers royaux. La rançon du roi René, l'évacuation de Montbéliard, la ratification du traité d'Arras et les appels de Flandre constituaient les quatre problèmes principaux. Il fut décidé que le roi René serait tenu quitte de sa rançon, reprendrait Clermont et Neufchâteau, mais jurerait,



ainsi que d'autres grands seigneurs, le traité d'Arras; moyennant quoi, Montbéliard serait évacuée par les troupes du dauphin.

La duchesse s'en référerait au duc pour la levée d'« appatis », l'abandon des réparations du meurtre de Jean sans Peur et les enclaves. Rien n'était vraiment tranché malgré quatre mois de débats.

Les rares résultats étaient à l'avantage presque exclusif du roi René, mais la paix, auparavant si menacée, était provisoirement sauvegardée.

# DEUXIÈME PARTIE LA DIPLOMATIE BOURGUIGNONNE

# CHAPITRE PREMIER

### LE PERSONNEL ET LES « MÉTHODES »

Le petit personnel envoyé au roi est toujours constitué de messagers montés qui se répartissent en plusieurs catégories. Il y avait d'abord des chevaucheurs et des poursuivants; les titres semblent équivalents sans se confondre. Cette qualité assurait des gages d'environ dix sous de monnaie royale par jour de mission. Le duc employa un grand nombre de ces messagers, certains plus fréquemment que d'autres, mais sans que l'on puisse y voir un choix déterminé.

Les hérauts occupaient un rang plus élevé, mais inférieur à celui des rois et huissiers d'armes qui jouaient parfois un véritable rôle d'ambassadeur. Toison d'or et Jean Viguier furent très souvent envoyés auprès du roi et reçurent pour cela vingt-quatre sous par jour.

Le duc recourait rarement à un personnel extraordinaire, sauf pour des cas exceptionnels : transport de faucons expédiés comme présent, par exemple.

Les grands ambassadeurs ne formaient pas un groupe homogène, mais se divisaient en écuyers, secrétaires, maîtres des requêtes, chevaliers-conseillers-chambellans. Leurs gages, proportionnels à leur rang, variaient de deux francs à quatre et huit francs par jour. Leur activité diplomatique était très fluctuente : parfois intense, elle pouvait devenir nulle ou au contraire s'exercer périodiquement et régulièrement.

Le duc choisissait des ambassadeurs qui le représentaient dignement et possèdaient les qualités requises pour négocier ou parfois une compétence spéciale.

Au cours du conseil qui précédait leur départ, les trois ou quatre ambassadeurs choisis recevaient des instructions écrites et des lettres de créance qu'ils remettaient au roi à leur arrivée.

Pendant leur séjour, souvent long d'un ou deux mois, ils devaient subvenir à leurs besoins, mais recevaient généralement un présent de valeur au moment de partir. Ils n'étaient payés par leur maître qu'à leur retour, mais presque toujours avec rapidité et exactitude, et étaient aussi dédommagés pour les pertes imprévues.

Ainsi le duc disposait-il d'un personnel diplomatique très varié et bien organisé, mais pas spécialement affecté à cette fonction.

### CHAPITRE II

#### LA PRÉSENTATION DES GRIEFS

Pour appuyer leurs revendications, les ambassadeurs emportaient toujours avec eux de nombreux documents : vidimus de pièces d'archives, extraits de chroniques, enquêtes.

Philippe le Bon se plaignait d'abord des entreprises des officiers locaux du roi. Tout autour du duché de Bourgogne, ils contestaient différents territoires qu'ils refusaient de classer parmi les enclaves cédées par le traité d'Arras. Pour s'en assurer la domination, ils tentaient d'y percevoir les tailles et les aides et d'y exercer la justice royale. Ils s'efforcaient aussi de ruiner les greniers à sel et de s'emparer de titres qui ne leur appartenaient pas.

Les ravages des écorcheurs renforçaient indirectement leur action. Le duc eut constamment à s'en plaindre. Il s'inquiéta surtout des dommages commis en Franche-Comté, en 1444-1445, par les troupes du dauphin, en marche contre les Suisses, d'autant plus que cette expédition semblait dirigée contre lui.

Le roi s'opposait aussi directement au duc pour ne pas exécuter le traité d'Arras. Charles VII ne payait pas ses innombrables dettes, s'efforçait de lever des contributions de guerre sur les Bourguignons et de leur faire payer un droit de sceau excessif. Il contestait les droits du duc sur ses ateliers monétaires, son droit de collation pour les évêchés vacants et son titre de seigneur de Lille, Douai et Orchies. Enfin, Charles VII ne se souciait pas des réparations dues pour le meurtre de Jean sans Peur.

Le roi attaquait Philippe le Bon de tous côtés; insensiblement il ruinait les avantages cédés par le traité d'Arras et sapait la puissance ducale.

### CONCLUSION

Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, le duc ne s'allia jamais au dauphin contre le roi, même lors de la Praguerie. Celui-ci se comporta surtout en chef de guerre et laissa ses troupes dévaster les territoires bourguignons.

Le duc ne chercha pas davantage à soulever les grands seigneurs. A Nevers, ils élaborèrent des revendications dans l'espoir de participer au gouvernement du royaume, mais aussi d'assurer son relèvement.

Malgré la délivrance du duc d'Orléans, Philippe le Bon restait seul en face de Charles VII, soutenu, ou dirigé, par le roi René, qui le fit constamment intervenir en sa faveur auprès du duc.

Le roi accorda peu d'attention aux réclamations de Philippe et s'efforça

toujours de les éluder. Le duc ne cessait de demander l'exécution du traité d'Arras dont la plupart des clauses étaient encore lettres mortes en 1445.

Charles VII était habilement servi par ses officiers locaux qui s'attaquaient avec audace et ténacité aux droits du duc, sans que les officiers bourguignons eussent résisté efficacement.

La situation se détériora progressivement et l'accomplissement d'un traité conclu dix ans auparavant devint de plus en plus inconcevable. Ces transformations incitèrent Philippe le Bon à se tenir hors du royaume de France, malgré ses aspirations profondes.

La politique suivie, délibérément ou non, par Charles VII sembla d'abord réussir puisqu'elle assura l'élimination de son adversaire, mais elle aboutit, en fait, à écarter de la France les états bourguignons et à préparer la lutte entre Charles le Téméraire et Louis XI.

